

### **03 Questions jointes de Mme Katrin Jadin au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la sécurité des centrales nucléaires"**

03.02 **Katrin Jadin**: J'ai également été interpellée par vos propos dans la presse relatifs à vos doutes quant à la sécurité de nos centrales nucléaires.

Le parallèle que vous faites avec les catastrophes de Gislengien et de Hal me laisse perplexe. Si vous avez des raisons précises de penser de cette façon, il faut que nous en débattions. S'il s'agit d'agiter la menace d'une catastrophe nucléaire pour stigmatiser la libéralisation de l'énergie, le procédé est intellectuellement très douteux.

Quels sont les éléments probants qui vous amènent à déclarer que vous n'êtes pas rassuré quant à la sécurité des centrales nucléaires?

Vous déclarez qu'un examen strict et rigoureux des centrales par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire conditionne le principe de prolongation des centrales nucléaires. Je suppose que cet examen est terminé ou qu'il est en cours de réalisation. Qu'en est-il?

Enfin, vous évoquez un investissement nécessaire d'au moins un milliard d'euros dans les centrales. Pouvez-vous nous donner des précisions?

03.03 **Paul Magnette**, ministre: Madame Jadin, je constate que dès qu'on utilise le mot "libéralisation" en émettant des doutes ou des critiques, cela suscite une forme de réaction quasi épidermique.

N'y voyez donc pas un procès d'intention politique. Je parle simplement d'un processus - la libéralisation de l'énergie en Europe - dont je pense qu'il faut examiner ce qui n'a pas fonctionné, dans le seul but d'y apporter des corrections.

Vous me faites dire des tas de choses que je n'ai pas dites. Je n'émetts à aucun moment le moindre doute au sujet de la sécurité nucléaire car je n'ai aucun élément me permettant de le faire.

Pour ce qui concerne la question plus générale de la libéralisation et des implications en matière de sécurité, sans pratiquer de politique de la peur, il faut reconnaître que, d'une part, la scission patrimoniale entre production, réseau et distribution peut créer des situations de sécurité plus compliquées que dans le cas d'entreprises intégrées et, d'autre part, que, ces dernières années, il n'y a pas eu suffisamment d'investissements dans le secteur de l'énergie et que cela peut avoir des conséquences en matière de sécurité. Je demande simplement que l'on reconnaisse ces difficultés et que l'on y soit attentif maintenant et pas dans dix ans.

Je viens de configurer une plate-forme interuniversitaire chargée de surveiller la sécurité du réseau de très près, qui transmettra au gouvernement des recommandations dont il sera tenu compte de manière extrêmement attentive. De même, je discute avec mes collègues des pays voisins au sujet de la capacité de production sur l'ensemble de la zone. Des réflexions devront, là aussi, être menées sur les investissements éventuellement nécessaires pour éviter tout risque en matière de sécurité.

Je vous rappelle aussi que l'autorité publique a la responsabilité d'approuver les plans de développement et d'investissement des gestionnaires désignés.

Le contexte et les éléments à y apporter sont un autre débat, qui mérite d'être abordé très sereinement. Si le terme "libéralisation" vous pose problème, on peut en trouver un autre. On pourrait dire "l'ouverture des marchés et la scission patrimoniale des sociétés". De fait, cela modifie la structure des marchés, ce qui pose de nouvelles

questions auxquelles les autorités publiques ont le devoir d'être attentives maintenant. Cela n'a rien à voir avec la sécurité nucléaire!

03.05 **Katrin Jadin**: Je suis présidente de la composante germanophone du MR, le PFF (Parti de la Liberté et du Progrès). J'en suis fière. Je suis d'accord pour que nous ayons un débat sur les tenants et les aboutissants des processus de libéralisation qui nous viennent de directives européennes, mais alors sereinement et ouvertement!

J'ai été étonnée par vos déclarations dans cet article. J'apprécie vos qualités intellectuelles mais je n'y trouve pas énormément d'éléments intellectuellement valables, pour être franche.

Vous avez affirmé indirectement que des problèmes de sécurité nucléaire pourraient surgir avec la libéralisation. Vous mettez ce risque en parallèle avec la catastrophe de Buizingen, qui s'est produite dans un secteur non encore privatisé.

On compare deux choses qui n'ont pas lieu d'être comparées, surtout quand on sait que cette libéralisation existe *de jure* mais pas *de facto*. Il y a toujours une entreprise qui fait la pluie et le beau temps en Belgique. Si vous refaites cet amalgame, je reviendrai à la charge: je ne trouve pas cela correct.

03.06 **Paul Magnette**, ministre: D'abord, dans cette interview, les catastrophes ne sont évoquées que pour insister sur l'analyse des questions de sécurité et les réponses à y apporter.

Deuxièmement, sur la sécurité nucléaire, je refuse d'entrer dans le jeu catastrophiste. Je dis au contraire qu'il n'y a aucune raison d'avoir des doutes, qu'il y aura des examens et qu'il y a aura des investissements. Sur Buizingen, je refuse de répondre à la question des responsabilités politiques ou d'en faire un objet politique. Le problème est le suivant: quand la structure du marché change, les questions de sécurité peuvent changer aussi et c'est à ce moment-là qu'il faut se les poser et pas après.

Par ailleurs, il ne faut pas confondre privatisation et libéralisation. Très longtemps, le secteur de l'énergie était totalement privé mais pas libéralisé puisqu'il était monopolistique et régulé. On a des secteurs libéralisés dans lesquels on trouve du capital public, comme dans les télécommunications.

La question que pose la libéralisation, c'est celle de la modification des structures de marché et des réglementations. Il est de ma responsabilité de dire que le changement de la structure du marché appelle de nouvelles réglementations et sans doute aussi de nouveaux investissements.

La question est: quels sont les segments dans lesquels il faudra faire des investissements? Il faudra alors faire en sorte qu'ils soient réalisés en temps utile.

03.08 **Katrin Jadin**: Je pense également que tous les débats à propos de la sécurité qui doivent être menés en parallèle avec l'évolution de la libéralisation de l'électricité, n'ont pas été relevés dans l'article. Vous êtes assez intelligent pour mesurer l'impact de vos propos. Je vous soupçonne même d'en avoir eu pleine conscience. Cessons les amalgames ou les suggestions d'amalgame qui pourraient survenir suite à un article!

03.09 **Paul Magnette**, ministre: En matière de presse écrite, on ne choisit pas ce qui figurera dans l'article, pas plus qu'on n'en choisit le titre!

*L'incident est clos.*